



VILLE DE CARENTAN
50500 (MANCHE)

TELEPHONE 02 33 42 74 00
TELECOPIEUR 02 33 42 74 29
B.P. 131

Tour de France Cyclo

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

N° 2016-143V

Le Maire de Carentan,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

CONSIDERANT que pour faciliter le bon déroulement de l'épreuve cyclotouriste du Tour de France, assurer la sécurité publique, maintenir le bon ordre et éviter les accidents, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement : rue de la gare, rue du docteur Caillard, rue Jean Loret, place du marché aux pommes et place du Grand Valnoble.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la totalité de la Place du Grand Valnoble du lundi 20 juin 2016 à 14 heures au lundi 4 juillet 2016, 18 heures.

La circulation et le stationnement seront interdits place du marché aux pommes et rue du docteur Caillard du vendredi 24 juin 2016 à 18 heures au lundi 27 juin 2016, 14 heures.

La circulation sera interdite rue de la gare et rue du grand Valnoble le dimanche 26 juin 2016 de 6 heures à 20 heures.

Le stationnement sera interdit rue de la gare et rue du grand Valnoble du vendredi 24 juin 2016 à 18 heures au dimanche 26 juin 2016, 20 heures.

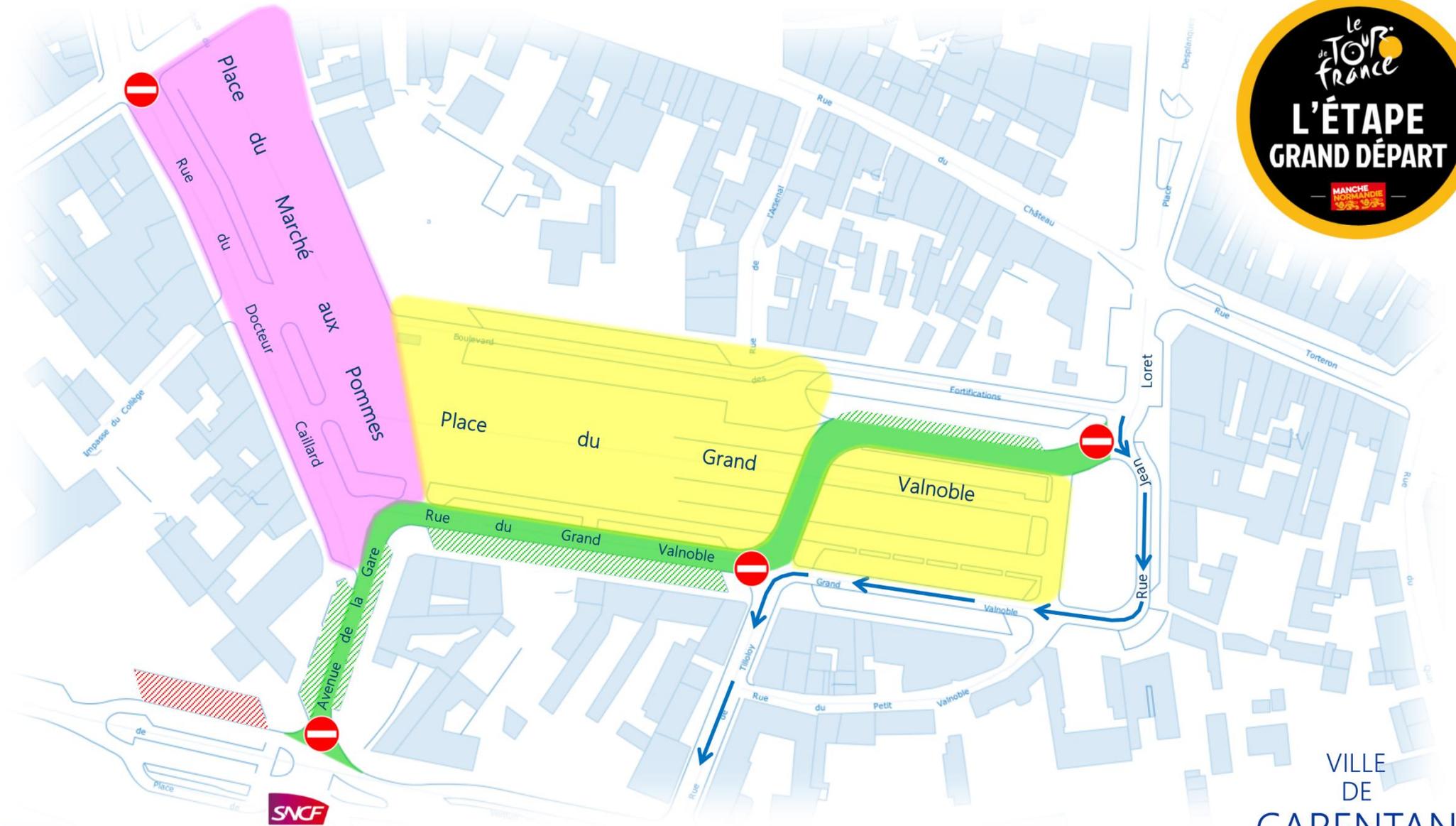
La circulation sera inversée rue Jean Loret du samedi 25 juin 2016 à midi au dimanche 26 juin 2016, 20 heures.

Le stationnement sera interdit sur les 9 places de parking devant le monument Signal, Boulevard de Verdun le dimanche 26 juin 2016 de 6 heures à 20 heures.

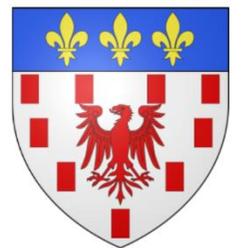
ARTICLE 2 : La matérialisation sera assurée par les Services Techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Carentan, le 9 juin 2016
Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



VILLE DE
CARENTAN



-  Circulation et stationnement interdits du vendredi 24 juin 2016, 18 h 00 au lundi 27 juin 2016, 14 h 00.
-  Circulation et stationnement interdits du lundi 20 juin 2016, 14 h 00 au lundi 4 juillet 2016, 18 h 00.
-  Circulation interdite du dimanche 26 juin 2016 de 6 h 00 à 20 h 00.
-  Stationnement interdit du samedi 25 juin 2016 de 6 h 00 à 20 h 00.
-  Stationnement interdit du vendredi 24 juin 2016, 18 h 00 au dimanche 26 juin 2016, 20 h 00.
-  Circulation inversée du samedi 25 juin 2016, 12 h 00 au dimanche 26 juin 2016, 20 h 00.